

Le jeudi 1 décembre 2022

Mmes et Mrs les Conseillers Municipaux

Destinataires : Conseil Municipal

CONVOCATION

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui se tiendra le :

Judi 8 décembre 2022 à 18 h 30

à la salle du conseil municipal

Objet de la séance :

- Offre emprunt bancaire
- Classement en Agglomération du hameau BOURGNEUF
- Subvention exceptionnelle
- Décisions modificatives
- Questions diverses

Comptant sur votre présence,

Veillez agréer, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Xavier DUPONT



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**SÉANCE DU 8 DECEMBRE 2022**

Date de la convocation : 01/12/2022	Nombre de membres en exercice : 11
Date affichage : 01/12/2022	Nombre de membres présents : 10
	Nombre de votants : 11
	Nombre de procurations : 1
<i>L'an deux mil vingt-deux, le huit décembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Rillé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Rillé, par le Maire Monsieur Xavier DUPONT.</i>	Présents : Xavier DUPONT, Anne GODIER, Bénédicte SLONINA, Florence CROCHARD, David FOSTIER, José GRUWE, Antoine JANOD, Thierry MARTIN, et Rosalie YOUSFI, Sébastien RAMEAU
Secrétaire de séance : Florence CROCHARD	Absent :
Certifié exécutoire Publié ou notifié le 15/12/2022	Absentes représentées : Nicolas BRIARD (ayant donné procuration à David FOSTIER)
1- Offre emprunt bancaire D/2022-40	

Suite à la délibération n°2022- 40 du 10 novembre 2022, il est prévu de contracter un emprunt concernant l'achat de l'ensemble immobilier situé 15 grande rue.

Pour cela une décision modificative sera nécessaire pour créer l'opération en dépenses et en recette.

Plusieurs offres bancaires ont été sollicitées auprès de la caisse d'épargne, du Crédit Agricole, de la banque postale et de la Caisse des dépôts.

Une simulation d'emprunt bancaire a été formulé sur la base de 163 700€ (correspondant à l'offre effectuée à 160 000 € plus les frais d'acquisition) Promesse de vente signée le 29/11/2022.

Ainsi après présentation des propositions financières reçues et considérant les taux actuels proposés il convient de statuer rapidement

Le Conseil municipal à l'unanimité

- **ACCEPTE** la proposition de prêt de la caisse d'épargne pour un montant de 163 700 € sur 15 ans avec un taux proposé à 3,20%
- **REGLERA** les frais de dossier pour un montant de 150€
- **CHOISIS** le remboursement à échéance constante (remboursement progressif du capital) une périodicité d'échéance trimestrielle

- **AUTORISE** le maire ou l'une de ses adjointes à signer l'offre bancaire

2- Classement du hameau BOURGNEUF en agglomération

D/2022-41

Les riverains de Bourgneuf signalent très régulièrement des problèmes de sécurité concernant les voitures débouchant de Savigné-sur-Lathan ou du bourg de Rillé qui roulent à vive allure.

En 2020 après une rencontre avec les services départementaux en charge des infrastructures routières aucune solution viable n'a pu être trouvée. En effet le département avait donné un avis négatif pour le classement du hameau de bourgneuf en agglomération.

Cependant le classement en agglomération d'une section de route relève des pouvoirs de police du maire, par conséquent pour classer en agglomération il suffit d'une délibération du Conseil municipal et d'un arrêté du maire classant le lieu-dit en agglomération afin de pouvoir limiter la circulation à 50 km heure par la suite.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil municipal

- **DECIDE** de classer le hameau de Bourgneuf en agglomération
- **CHARGE** le maire de signer l'arrêté correspondant.

3- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

D/2022-42

Le conseil municipal vote à l'unanimité une subvention exceptionnelle pour l'amicale des Pompiers du Lathan de 100 € à l'occasion du cross départementale des sapeurs-pompiers de Touraine prévu le 11 décembre 2022 aux lacs de Hommes.

4 – Décisions modificatives n°4

D/2022-43

Vu les dernières décisions du conseil municipal il convient de faire la décision modificative suivante

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM 4

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-80833 : Fournitures de voirie	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8156 : Maintenance	2 360,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8226 : Honoraires	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6236 : Catalogues et imprimés	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	15 360,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65548 : Autres contributions	0,00 €	15 360,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	15 460,00 €	0,00 €	0,00 €
R-70311 : Concession dans les cimetières (produit net)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00 €
Total FONCTIONNEMENT	15 360,00 €	15 460,00 €	0,00 €	100,00 €
 INVESTISSEMENT				
R-10228 : Taxe d'aménagement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150,00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150,00 €
R-1641-35 : OPERATION 35 - 15 GRANDE RUE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	163 700,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	163 700,00 €
D-2116-23 : OPERATION 23 - CIMETIERE	0,00 €	150,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2132-35 : OPERATION 35 - 15 GRANDE RUE	0,00 €	163 700,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	163 850,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	163 850,00 €	0,00 €	163 850,00 €
Total Général		163 950,00 €		163 950,00 €

Fin de séance : 20 h 00

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS PRISES EN SEANCE DU 1^{er} DECEMBRE 2022				
N° délibération	Nomenclature « Actes »		Objet de la délibération	Page
	Code	Thème		
D/2022-40	3.1	Acquisitions	Offre emprunt bancaire	52
D/2022-41	6.4	Autres actes réglementaires	Classement du hameau Bourgneuf en agglomération	53
D/2022-42	7.1	Décisions budgétaires	Subvention exceptionnelle	53
D/2022-43	7.1	Décisions budgétaires	Décisions modificatives n°4	53

Les signatures sont annexées dans le registre des délibérations